

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Création d'un centre de regroupement et de tri de déchets non dangereux

Commune de Jonage (69)

PIECE JOINTE N°62

Avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation

(11° du I. de l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement)

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Création d'un centre de regroupement et de tri de déchets non dangereux

Commune de Jonage (69)

SCI DU CROCHANT

QUAI CROCHANT

84420 PIOLENC

424256865

OBJET : CONSTRUCTION NASARRE FILS

Par la présente, la SCI DU CROCHANT Quai du Crochant 84420 PIOLENC, autorise la Société NASARRE FILS Route de Pusignan 69330 MEYZIEU, à réaliser le projet de construction de bâtiment pour exploitation future sur son terrain size ZAC DU VELIN d'une superficie de 10625 m² - voir plan ci-joint.

A l'arrêt définitif de l'exploitation, le terrain devra être rendu en l'état initial soit exempt de toute construction.

